

CONTRAT DE PENSION



Entre,

Siret 820 487 551 00021

OCCICANI, DEMBLANS CECILE

1210 route de Bouconne

31530 MERENVIELLE

06.50.85.32.95

edcanine31@gmail.com

Certificat de capacité n°31-168

Et,

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Mail

Personne à contacter en cas d'urgence :

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

Nom du chien :

Race ou type :

Sexe :

Identifié(e) n° :

Né(e) le :

Date des dernières chaleurs (si chaleur chienne refusée) :

Stérilisé : OUI OU NON

Vétérinaire traitant :

Acceptez vous que votre chien soit en contact avec ses congénères ? (selon affinités) : OUI OU NON

Acceptez vous que votre chien reçoive des enrichissements avec de la pâté pour chien, des os charnus ou tout autre activités masticatoire ? OUI OU NON

DUREE DU SEJOUR :

Jour ET heure d'arrivée : LE àh.....

Jour ET heure de départ : LE àh

Durée totale en jour : (Attention au demi-journée qui compte pour moitié) :

Total tarif :nombre de jour X 22 € /j =

Soin particulier ou demande particulière (soins ...) :

HORS ADMINISTRATION DE MEDICAMENT COMPRIS DANS LES 22 € (ordonnance obligatoire)

Problèmes de santé connus : allergies, autres.....

Acompte de 30%, a versé à la signature du contrat à envoyer à l'adresse indiquée page 1, ou paiement par virement (RIB CI-DESSOUS)

Le solde de la pension est versé le jour de l'entrée en les lieux en chèque ou en espèces.

Les maîtres confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par OCCICANI ainsi que des conditions stipulées au verso et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait à....., le

Signature du ou des propriétaires
Précédée de la mention lu et approuvé

Signature Occicani

| | | | | |
|--------------------------|------------------------------------|----------------|-------------------------|------------------------|
| RIB FRANCE | Banque | Guichet | Numéro de compte | Clé |
| | 13106 | 00500 | 30012495702 | 03 |
| IBAN ETRANGER | FR76 1310 6005 0030 0124 9570 203 | | | BIC AGRIFRPP831 |
| Domiciliation | Nom et adresse du titulaire | | | |
| AGENCE PRO OUEST (00661) | OCCICANI | | | |
| Tél : 0534263415 | MLE DEMBLANS CECILE | | | |
| | 2144 AVENUE DE BOUCONNE | | | |
| | 31530 LASSERRE | | | |

CONDITIONS DU CONTRAT

- *Nous nous réservons le droit de refuser un chien à son entrée s'il est malade ou une chienne en chaleur. Dans le cas où un chien serait infesté par les puces ou les tiques, nous nous réservons le droit d'effectuer le traitement nécessaire qui sera facturé 13 €.
- *Les animaux doivent avoir eu un déparasitage efficace interne (vermifuge) et externe (puces et tiques) avant l'entrée en pension.
- *Les chiens doivent impérativement être tatoués ou pucés, les propriétaires devront joindre au carnet de santé la carte d'identification.
- *Le carnet de vaccination doit être à jour : pour les chiens CHPPi +L .
- *La vaccination contre la rage est vivement conseillé mais pas obligatoire.
- *Votre chien doit également être vacciné contre la toux de chenil (novibac KC ou pneumodog). Demander conseil à votre vétérinaire.
- *Les carnets de vaccination accompagnant le chien ou le chat doivent être remplis au nom du propriétaire avec l'adresse et le numéro de téléphone exacts ainsi qu'un numéro de téléphone portable.
- *Le chien pendant son séjour est sous notre responsabilité ; de ce fait, le propriétaire nous autorise tous soins, interventions vétérinaires ou décisions qui s'imposent, et accepte d'en régler les frais. Le carnet de vaccination à jour est obligatoire pour chaque animal laissé en garde, Il sera conservé à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal ainsi que les papiers d'identification.
- * Au cas où l'animal ne pourrait être repris à la date prévue au contrat, le client s'engage à en aviser Occicani. A défaut, 7 jours après la date d'expiration du contrat, la pension pourra confier l'animal à une société de protection des animaux (ou refuge) et tous les suppléments seront à la charge du propriétaire.
- * Le prix journalier comprend l'hébergement sans la nourriture fournie par le propriétaire. Tout pensionnaire recevra quotidiennement 1 ou 2 repas correspondant à son âge et son poids. En cas de souhait différent, le propriétaire devra en informer Occicani, le tarif journalier restant inchangé.
- * Arrivée entre 8h00 et 12h00, la journée est due. Arrivée entre 12h00 et 19h00, la demi-journée est due. Départ entre 8h00 et 12h00, la demi-journée est due. Départ entre 12h00 et 19h00, la journée est due. RESPECTEZ LES HORAIRES INDIQUEES SUR LE CONTRAT
- *Le nettoyage des locaux est assurée tous les jours.
- *La pension accepte les objets personnels mais décline toute responsabilité en cas de dégradation.
- *Notre responsabilité sera dérogée lors de tous accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie, etc.) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.
- *En cas de décès de l'animal pendant le séjour, sur demande du propriétaire, il sera pratiqué une autopsie qui en déterminera les causes. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire, ceci à ses frais.
- *Le jour du dépôt de votre chien, éventuellement le jour de la réservation, il pourra vous être demandé un acompte. Le contrat de pension signé devra être remis avec l'acompte pour toute confirmation de réservation de séjour.
- *Egalement, en cas de retour prématuré, le séjour restera entièrement dû. En cas d'annulation de réservation, l'acompte ne sera pas restitué.

*Toute journée supplémentaire sera facturée, ainsi que les soins du chien.

*Votre chien sera lâché avec des congénères selon affinités sauf avis contraire de votre part

Des jeux de réflexion et d'occupation sont donnés à votre chien sauf avis contraire de votre part.

CHECK LIST DE SA VALISE

- CROQUETTES EN QUANTITE SUFFISANTE
- UN TAPIS OU COUVERTURE
- SON DOUDOU OU JOUET PREFERE
- SON CARNET DE SANTE AVEC ORDONNANCE DE VOTRE VETERINAIRE SI TRAITEMENT
- UN COLLIER NON ETRANGLEUR